



Règlement

Bois&Design 2027

Concours de Design en bois de feuillu normand

Article 1. Objet du concours

Bois&Design est un concours qui a pour objet la création ou la présentation d'un d'objet utile en **bois feuillu normand, ou en bois de réemploi**.

Article 2. Organisateur

Le concours est organisé par Fibois Normandie, l'interprofession du bois et de la forêt en Normandie, dont le siège social est situé au 2 bis, Longue-vue des astronomes, 14111 Louvigny.

Le concours peut être organisé en partenariat avec d'autres structures participant à son financement, sa logistique ou sa communication.

Article 3. Objectifs du concours

Le bois est un matériau noble et durable, qui se prête à de très nombreux usages. En Normandie, la filière bois et forêt est très présente (près de 3000 entreprises et 20 000 salariés) mais a une notoriété faible.

Les objectifs du concours sont donc les suivants :

- Accroître la notoriété de la filière en Normandie ;
- Faire connaître les différents métiers présents dans cette filière ;
- Valoriser le bois local et les circuits courts ;
- Explorer l'usage de bois d'essences secondaires ou de qualité secondaire ;
- Valoriser la matière, à travers la modernité de ses usages ;
- Valoriser les essences de bois issus des haies.

Article 4. Cadres à respecter

L'objet doit se conformer à quelques règles :

- Être un objet **utile** ;
- Avoir une structure en bois dont la composition globale est **en feuillus** ;
- Tenir, plié et rangé, dans un cube de 50 cm de côté. **Nouveauté 2027 : des objets hors format pourront être acceptés. Pour ce faire, soumettez votre objet à Fibois Normandie pour validation.**

- Être fabriqué en **bois local** normand, en **bois de haie** ou en **bois de réemploi**.

* Nous encourageons les candidats à fournir les protections (caissons, papiers bulles, cartons...) nécessaires à la manutention des objets

Sont **exclus** du concours :

- Les objets purement décoratifs et/ou artistiques ;
- Les objets majoritairement en résineux.

Sont autorisés :

- Les mix entre matières (métal, résineux...), à condition de respecter le fait que l'œuvre est majoritairement en feuillus en structure et en esthétique.
- La présentation d'un objet déjà fabriqué, non présenté aux éditions passées.

Liste des essences conseillées :

Alisier, aulne, cerisier, charme, châtaignier, chêne (qualité secondaire), cormier, érable, frêne, hêtre, merisier, orme, peuplier, poirier, pommier, robinier, sorbier, tilleul

Si difficulté d'approvisionnement ou de coût pour la réalisation de votre œuvre, contacter Fibois Normandie.

Exemples d'objet utile : ustensile de cuisine, marche pied, lampe, boîte, horloge, porte manteau, jouets....

Article 5. Critères de sélection

Le jury est chargé de sélectionner les lauréats en analysant les projets, anonymes, sur la base des critères suivants

- La qualité générale du dossier ;
- Le respect des règles du concours ;
- L'originalité, l'esthétique et la modernité du projet ;
- La valorisation du bois local et des bois issus de haies ;
- L'attention portée au développement durable dans la fabrication ;
- La faisabilité technique du projet ;
- La viabilité économique du projet (estimation d'un prix de vente public en fonction du temps de conception/travail accordé au projet, et au coût des matières premières).

Article 6. Modalités de participation

L'échelle géographique du concours est la Normandie. Les participants au concours doivent pouvoir justifier d'une adresse personnelle ou professionnelle en Normandie, ou de fournir un justificatif de scolarité dans un établissement de formation normand.

L'âge minimum pour participer est de 16 ans au jour du lancement du concours.

Le concours est divisé en deux catégories :

- **Professionnels** : personne exerçant à titre professionnel un métier du bois, du design ou apparenté, et justifiant d'un numéro de SIRET relatif à cette activité (en tant qu'auto-entrepreneur ou salarié)
- **Non professionnels** : toute personne n'entrant pas dans la catégorie professionnelle (amateurs, étudiants en formations des métiers du bois, retraités de métiers du bois...)

La participation est portée par une personne physique. Le porteur du projet peut être accompagné de co-participants dans la limite de 3 personnes maximum (porteur du projet compris).

La participation au concours est gratuite. Elle ne donne pas lieu à rémunération.

Article 7. Dossier de candidature

Le dossier de candidature regroupe les éléments suivants :

- Formulaire en ligne fourni par Fibois Normandie présentant l'identité du porteur de projet et le cas échéant des co-participants, ainsi que leurs coordonnées, des éléments sur leur parcours, description de l'objet proposé au concours ;
- Une présentation développée du projet (au moins 60 mots) : explication sur les modes de réalisation, sur les essences utilisées pour le projet, caractéristiques techniques envisagées, parcours personnel, l'origine du projet, titre original donné à l'objet... ;
- Des photos qualitatives de l'objet réalisé ;
- Un justificatif de domicile de moins d'un an ;
- Un numéro de SIRET pour les professionnels ;
- Votre logo si vous êtes une entreprise.

Les visuels du projet utilisés (photos, croquis, etc.) soumis dans le cadre du concours devront être la propriété du ou des participant(s). Si le participant utilise dans son dossier de candidature des illustrations ou visuels dont il ne dispose pas des droits, il devra indiquer la source de ces illustrations.

Lorsque des éléments sont inspirés ou repris d'innovations (projets, concepts, études...) qui sont libres de droits, les candidats sont tenus d'en indiquer la source dans leur dossier de candidature. Les projets candidats devront avoir un caractère exclusif et ne pas avoir été présentés à un autre concours, ni même avoir fait l'objet d'une publication.

Le dossier de candidature doit être rempli par voie numérique avant le **31 mai 2027, minuit**.

La candidature devient effective à la réception de l'ensemble du dossier.

Fibois Normandie se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées. Une notification sera envoyée par mail aux candidats de bonne réception (ou non) de validation ou de non-validation

Les travaux, œuvres de recherche et divers documents communiqués à Fibois Normandie ne font l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

Article 8. Déroulé du concours

Le concours se déroule en 2 phases.

Sélection

Les objets ayant été réalisés seront présentés lors d'une exposition ouverte au public. Les objets devront être apportés par les porteurs de projet sur site ou dans les locaux de Fibois Normandie (à Caen/Louvigny ou à Rouen) dès le 1^{er} juin 2027 jusqu'à la mise en place de l'exposition.

La sélection s'opérera en deux étapes : une délibération d'un jury de professionnels et le vote du public qui s'effectue en ligne pendant le mois précédant la remise des prix.

Les candidats s'engagent à exposer leur objet durant toute la durée de l'exposition. Tout objet retiré avant la date de fin serait exclu du concours.

Remise des prix

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une manifestation spécifique.

Article 9. Dotations

3 prix seront attribués avec les « dotations » suivantes, accordées par projet :

- Prix du jury – catégorie professionnelle : Dotation de **1000 €** – Commande de 35 trophées minimum pour le Concours Bois&Design et le Prix Régional de la Construction Bois de l'année suivante.
- Prix du jury – catégorie non professionnelle : Dotation de **500 €**
- **Coup de cœur du public** - regroupe les deux catégories. Modalité de sélection, durant 1 mois un vote sera ouvert en ligne pour que le grand public puisse voter : Dotation de **250 €**.

Article 10. Calendrier

1^{er} janvier 2027 : Lancement du concours – appel à candidature

31 mai 2027 : Date limite du dépôt des candidatures

31 mai – 7 juin 2027 : Validation des candidatures (objets hors formats)

Du 1^{er} au 20 juin 2027 : Dépôt des œuvres dans les locaux de Fibois Normandie

Juillet/août 2027 : Exposition + jury

Fin août 2027 : Remise des prix dans le cadre de l'événement de rentrée de filière organisé par Fibois Normandie (lieu et date à définir)

Article 11. Droits de reproduction et de diffusion

Les participants acceptent que le concours, réalisé à l'initiative de Fibois Normandie, leur offre la faculté de révéler leur nom, leur qualité de créateur et de concepteur et ainsi d'accroître leur notoriété en faisant connaître leur travail.

Ils acceptent de céder à titre gratuit aux partenaires de Fibois Normandie, les droits de reproduction et de diffusion des projets présentés. Ils autorisent notamment Fibois Normandie à prendre des photographies ou films, d'enregistrer et de diffuser voix et images à des fins de promotion et de communication sur tous types de supports et par tout moyen (connu ou inconnu à ce jour), pour le monde entier et cela pour une durée de 3 années à compter de la clôture du concours.

Tout projet présenté, exposé par Fibois Normandie et ses partenaires, mentionnera le nom des auteurs. Les participants sont libres d'exposer ou de communiquer sur leur projet, après l'annonce officielle du palmarès, à la condition d'indiquer que le projet a été réalisé pour le concours Bois & Design organisé par Fibois Normandie.

Article 12. Propriété intellectuelle et garanties

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Il leur appartient de protéger leur création en déposant un brevet ou un modèle. Les organisateurs

déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle.

Tout participant qui adresse son projet dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers. Il garantit aux organisateurs de ne faire aucune réclamation ou de n'engager aucune poursuite pour éventuelle contrefaçon ou plagiat.

Article 13. RGPD

Les informations recueillies dans le cadre de ce concours sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fibois Normandie, 2 bis Longue-Vue des Astronomes, 14111 Louvigny pour les besoins de communication du concours. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Fibois Normandie.

Les données sont conservées pendant une période de 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Fibois Normandie, contact@fibois-normandie.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 14. Développement des projets

Les candidats conservent les droits moraux résultant des droits d'auteur attachés à leur création (art L-121-1 du code de la Propriété Intellectuelle) et sont libres, voire encouragés à développer le projet par la suite.

Article 15. Retour des objets

Les participants sont responsables de leur objet. Ils pourront les reprendre dès la fin de l'exposition, ou les offrir à Fibois Normandie pour être exposés lors d'autres manifestations. Les objets laissés sur place pourront être récupérés par les participants dans les locaux de Fibois Normandie pendant un an, date à partir de laquelle l'objet sera considéré comme appartenant à Fibois Normandie.

L'organisateur dégage toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques créées par le candidat.

Article 16. Responsabilité des œuvres

Les candidats sélectionnés confient leurs œuvres à Fibois Normandie le temps de l'exposition. Fibois Normandie s'engage à mettre en œuvre des mesures de surveillance et de protection des objets présentés. Néanmoins, Fibois Normandie ne peut garantir les objets et ne saura être tenu responsable en cas de détérioration ou vol de l'objet.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, garantir leur objet auprès de leur assurance.

Article 17. Modification ou annulation du concours ou du règlement

Fibois Normandie se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Contacts

contact@fibois-normandie.fr